

Info Marne

SOMMAIRE *(cliquez sur l'article)*

Édito : l'union fait la force	1
Reims : Les TUR en lutte pour le service public.....	2
Recy : Rien n'est réglé pour les agriculteurs.....	2
Omey : OMYA lutte gagnante pour le pouvoir d'achat	2
Châlons-en-Champagne : DEMAG en grève	3
Education nationale : Grève contre le tri social.....	3
Châlons-en-Champagne : fermeture du service de médecine polyvalente	3
Oiry- MEG : L'attente se prolonge	3
Livreurs en vélo : la France de Macron grande amie des plateformes	4
Châlons-en-Champagne : les agents territoriaux toucheront bien la prime	4
Retraités : le mépris de la Macronie.....	4
Les congés maladie ne sont pas du repos- la QPC en débat	4
Reims- Boulangerie de l'Europe- harcèlement inacceptable	4

Édito : l'union fait la force



A l'heure où le gouvernement assume sans aucun état d'âme son virage « à droite toute ! », où les conditions de vie d'une majorité de Français ne cessent de se dégrader avec les augmentations des prix en cascade, où les attaques contre les chômeurs, les immigrés, les seniors, les syndicalistes, se multiplient, où le gouvernement et le patronat font preuve d'une arrogance et d'un mépris assumé pour les classes populaires, où les idées racistes et xénophobes de l'extrême-droite ne cessent de gagner du terrain, il est plus que jamais nécessaire de faire front dans l'unité.

Faire front dans l'unité pour ne pas céder aux manœuvres de division qui affaiblissent le monde du travail. Diviser pour mieux régner, c'est la devise du patronat qui a bien compris les dangers de l'unité des salariés.

Les motifs de colère sont si nombreux qu'il est difficile de tous les énumérer ; la chute du pouvoir d'achat, le torpillage des services publics, le creusement des inégalités, le mal-être au travail... De plus en plus de gens sont dans la galère, le modèle actuel fondé sur un consumérisme imbécile craque de partout, mais il n'y aura pas d'issue dans la résignation, ni dans le repli corporatiste. On a bien vu l'impasse dans laquelle la FNSEA a conduit le mouvement des agriculteurs.

Se serrer les coudes et aller à la lutte pour gagner tous ensemble des avancées pour tous. Pour les salaires, pour le pouvoir d'achat, pour les conditions de travail, pour les services publics, faisons vivre nos valeurs de solidarité, car seule l'union fera notre force.

Sabine DUMÉNIL, Secrétaire Générale de l'UD CGT de la Marne



9 février 2024

#49

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix

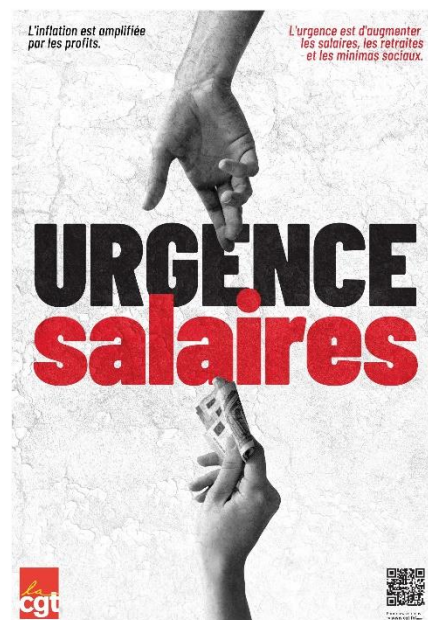
BP 11215

51058 Reims Cedex

Tél. 03 26 88 23 04

udcgt51@laposte.net

www.udcgt51.fr



Reims : Les TUR en lutte pour le service public



Les salariés des TUR, avec la CGT, ne désarment pas. Ils poursuivent la lutte pour dénoncer les conséquences du nouveau contrat TRANSDEV sur l'exploitation du tramway, les conditions de travail et la dégradation du service public.

Le terminus à « Reims gare centre » mis en place depuis le 8 janvier est « une hérésie qui occasionne une rupture de charge » explique Khira RHIMOU, déléguée syndicale de la CGT des TUR. « On est en train de déshabiller le réseau historique de Reims (qui dessert le parking relais Neufchâtel, les lycées Eiffel et Roosevelt) au profit de Bezannes ». Un jeu de vases communicants qui défavorise le nord de Reims, sa zone péri-urbaine et la ruralité.

Le président du Grand Reims et maire de Reims qui semblait à l'écoute lorsqu'il a rencontré la CGT la semaine dernière, doit impérativement se saisir de l'enjeu pour l'avenir de notre service public. La situation actuelle ne peut perdurer ([lire l'article de l'Union](#)).

Dans l'immédiat, la mobilisation se poursuit et les militants de la CGT sont allés à la rencontre des usagers pour les informer et leur faire signer une pétition demandant le rétablissement de la continuité de la ligne vers Neufchâtel.

Recy : Rien n'est réglé pour les agriculteurs

Mardi 6 février et mercredi 7 février, la Confédération Paysanne de la Marne, soutenue par la CGT, appelait à un rassemblement devant la SCAPEST, centrale d'achat de Leclerc, qui dessert 120 points de livraison (hypermarchés, express, supermarchés, drives) dans 11 départements.

Les annonces de Gabriel ATTAL et de Bruno LE MAIRE sur le cadre de la loi EGALIM et le renforcement des contrôles ne régleront rien. Elles ne suffiront pas à maintenir des revenus décents aux petits exploitants, c'est le marché qui continuera à fixer les prix !

Avec ce qui a été acté, ce sont l'agro-industrie et la grande distribution qui ressortent gagnantes de ce jeu de rôles entre FNSEA et gouvernement. Elles continueront à se goinfrer au détriment des producteurs et des consommateurs. Le maintien des pesticides et le recul des normes environnementales dans un modèle productiviste aveugle auront des conséquences destructrices sur l'environnement et sur la santé, à commencer par celle des agriculteurs et de leurs ouvriers, grands oubliés de la séquence.

LA FNSEA, PORTE-PAROLE DE L'AGROBUSINESS



Omey : OMYA lutte gagnante pour le pouvoir d'achat

Lundi 5 février, les salariés d'OMYA, entreprise spécialisée dans la production de carbonate de calcium, se sont mis en grève suite à l'impasse des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Mercredi 7 février, les 8 sites français du groupe étaient en grève. Le 6 février, la négociation menée au plan national n'avait rien donné.

Sur Omey, la CGT demandait une augmentation des salaires de 4,5 %, la revalorisation du ticket restaurant de 7,35 à 9 euros, une augmentation de 15 % de la prime transport, une prime de pouvoir d'achat, le respect de l'Accord de 2019 sur les classifications jamais mis en œuvre, etc. D'autres revendications portaient sur

l'harmonisation des conditions d'emploi les plus favorables entre les différents sites du groupe.

Dans un premier temps, la direction n'avait apporté aucune réponse.

Le mouvement s'est donc poursuivi jusqu'au jeudi 8 février où la direction, craignant la poursuite du mouvement la semaine prochaine, est revenue à de meilleures dispositions avec un ensemble de propositions qui satisfont la plupart des revendications des grévistes. 4,3 % d'augmentation, augmentation du ticket restaurant et de la prime transport, examen prioritaire sur les classifications lors du prochain CSE.



Après en avoir décidé collectivement, les salariés ont donc décidé la reprise du travail.

Bravo aux camarades pour cette lutte gagnante !

Châlons-en-Champagne : *DEMAQ en grève*

C'est aussi suite à une NAO improductive et à l'accumulation de problèmes non réglés, que les salariés de DEMAG Cranes et Components (entreprise de fabrication de matériel de levage et de manutention) se sont mis en grève lundi 5 février.

Le conflit couvait depuis plusieurs semaines, suite à la fermeture d'un atelier et la suppression de 7 postes fin 2023.

Les grévistes remettaient aussi en cause l'application par la direction de la nouvelle convention collective de la métallurgie et ses nouvelles classifications, porte ouverte à toutes les interprétations, ainsi que la dégradation des conditions de travail.

La grève a été levée le 8 février et les négociations vont pouvoir reprendre sur des bases plus respectueuses des intérêts des salariés.

Education nationale : *Contre le tri social*

Nouvelle mobilisation des profs le 6 février, une semaine après la grève massive du 1^{er} février. Un mouvement principalement dirigé contre la réforme des collèges.

À la rentrée prochaine, les élèves de 6^e et 5^e seront répartis en groupes de niveau en français et mathématiques, puis les classes de 4^e et 3^e l'année suivante. Avec ce système, sans aucun moyen supplémentaire, les « meilleurs » resteront avec les « meilleurs » et « ceux qui ne sont rien » n'auront qu'à « traverser la rue » pour trouver un job sous payé.

Une politique de tri social qui n'apportera aucune solution aux inégalités. Quoi d'étonnant quand on voit que les clés de l'éducation nationale avaient été confiées à une ministre qui, à peine nommée (et depuis débarquée), s'était empressée d'afficher son mépris insultant pour l'école publique

Châlons-en-Champagne : *fermeture du service de médecine polyvalente*

La fermeture du service de médecine polyvalente est annoncée au centre hospitalier de Châlons-en-Champagne. Un service de 26 lits dédiés aux patients souvent âgés, souffrant de plusieurs pathologies. Les patients y sont accueillis dans de très bonnes conditions et ce sont les médecins des différentes spécialités qui viennent les rencontrer plutôt que l'inverse.

Avec cette suppression, c'est un pas de plus dans la mise à mal du système de santé, qui ne vise qu'à économiser des postes sur le personnel soignant. Les victimes seront nos anciens, qui seront de plus en plus souvent amenés à rester chez eux privés de soins.

Cette décision survient au moment où 21 postes de médecins généralistes (dont 2 à Châlons et 1 à Reims) vont être supprimés par la Mutualité Française en Champagne-Ardenne, faute de rentabilité. Curieusement le maire de Châlons est jusqu'à présent resté silencieux sur cette réduction drastique de l'offre de soins dans sa ville.
(voir l'article de l'Hebdo du vendredi).

Oiry- MEG :

L'attente se prolonge

La situation est toujours aussi incertaine chez MEG (Manufactory Ever Gres), l'entreprise de céramique de Oiry. Depuis la rencontre de la CGT avec le préfet ([voir Info Marne n°46](#)), aucun retour ne nous est parvenu, alors que le préfet était censé rencontrer la direction de l'entreprise. La reprise d'activité est sans cesse reculée, elle est désormais envisagée pour le 26 février. Mais est-ce crédible quand on sait que l'électricité sur le site n'est toujours pas rétablie et que la mise aux normes des outils n'a même pas été effectuée ? Parallèlement les élections professionnelles se sont déroulées dans la plus grande confusion, avec un nombre d'irrégularités qui ont amené la CGT à engager une procédure en annulation. Pour la CGT, toujours aux côtés des salariés, la priorité reste évidemment la sauvegarde et la pérennité de l'emploi.

Livreurs en vélo :

La France de Macron grande amie des plateformes

Mardi 6 février dans la soirée, les patrons des plateformes (Uber Eats, Deliveroo, Stuart) ont décidé de suspendre les négociations en cours au plan national. Le prétexte ? Une proposition de la CGT de mener une expertise sur la gestion algorithmique de la rémunération.

Une décision patronale dans la droite ligne de la position de la France au niveau européen, qui a mis son veto contre un projet de directive qui se proposait d'établir la présomption de salariat pour les livreurs en vélo et s'attaquer au pouvoir des algorithmes. Décidément, la France de Macron est la grande amie d'Uber and co.



La meilleure réponse pour les livreurs sera de s'organiser, se syndiquer et décider ensemble des modalités d'action.

Châlons-en-Champagne :

Les agents territoriaux toucheront bien la prime

Les fonctionnaires de la Ville de Châlons-en-Champagne, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de Châlons Agglo, soit environ 1 500 agents, vont toucher la prime de pouvoir d'achat, d'un montant de 150 à 400 euros, inversement proportionnelle au salaire (moins on gagne, plus la prime est élevée).

Cette prime a été obtenue suite à la mobilisation des salariés avec la CGT, avec entre autres une pétition en ligne qui avait recueilli 600 signatures. Dans un premier temps, le maire de Châlons s'était opposé à l'attribution de cette prime... Mieux vaut tard que jamais... La prime devrait être versée à partir de fin avril et au plus tard en juin.

([voir l'article de l'Hebo du Vendredi](#))

Retraités :

Le mépris de la Macronie

Aucune évocation des retraités par le 1^{er} ministre en près d'une heure trente de déclaration de politique générale le 30 janvier. Déclaration d'un ministre qui brandit son jeune âge comme un étendard, mais qui marque surtout l'ancrage de plus en plus à droite de son gouvernement.

Libéralisation accélérée, précarisation croissante, suppression de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique), attaques contre le logement social, remise en cause de la loi SRU (loi qui impose la construction de 20 % de logements sociaux)...

Aucune allusion par contre au pouvoir d'achat des retraités alors que 50 % d'entre eux ont des pensions en-dessous du SMIC et que 1,4 millions sont considérés comme pauvres, avec des retraites inférieures à 965 euros. Les retraités seront dans la rue le 8 et 26 mars, pour exiger une augmentation des pensions.

Les retraités ont eu l'occasion de débattre de leurs revendications du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023, lors du Congrès de Saint-Malo, auquel 4 retraités CGT de la Marne ont participé.

([voir le compte rendu de Gérard GARNON](#)).

Les congés maladie ne sont pas du repos- La QPC en débat



Les congés maladie ne sont pas du repos, ils doivent ouvrir des droits à congés. Cette jurisprudence majeure de la Cour de cassation du 13 septembre 2023, transposant la charte européenne des droits sociaux, a été obtenue suite au combat exemplaire de la CGT des TUR de Reims, qui n'en finit pas de secouer les sphères patronales et gouvernementales.

Deux QPC (Questions Prioritaires de Constitutionnalité) ont ainsi été posées le 29 janvier dernier, manière évidente pour le patronat et le gouvernement de tenter de jouer la montre sur un enjeu économique de taille.

La première question est de savoir si le code du travail actuel porte atteinte au droit à la santé, au

repos et aux loisirs garanti par la constitution en privant les salariés en maladie de leurs droits à congés.

La seconde si le Code du travail porte atteinte au principe d'égalité en opérant une distinction entre les salariés dans l'acquisition des droits à congés selon qu'ils sont en maladie d'origine professionnelle ou pas.

Lors de cette audience solennelle, la CGT était représentée par Franck MICHELET, l'avocat rémois qui a mené cette longue bataille aux côtés de la CGT des TUR.

Le Conseil constitutionnel doit rendre sa décision le 9 février 2024. ([voir la vidéo intégrale de la séance, l'intervention de Maître Michelet est à 29 minutes 10 sec](#))

Reims : Boulangerie de l'Europe Harcèlement inacceptable

La CGT s'est portée aux côtés d'un salarié victime de harcèlement et d'agissement raciste à la Boulangerie de l'Europe à Reims. Pas question de passer sous silence des faits de harcèlement ou de racisme qui sont des délits punis par la Loi. La direction de l'entreprise a été saisie, afin qu'une enquête de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) soit diligentée pour faire cesser et sanctionner ces faits inacceptables.

